

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 06 JUILLET 2023

Date de convocation du Conseil : 30 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 12 juillet 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, Mme PENARD, Adjoint, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. THERRAS, Mme BATISTA, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers,

Excusés : M. SCHROLL (procuration à M. AMOROS), M. RABEHI (procuration à M. DA SILVA DIAS), M. WANTERSTEN (procuration à M. DANIELIAN), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT) M. ABRIAL,

Absents : M. BONET, M. NAAMANE.

=====
Objet : Désignation de nouveaux membres siégeant au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses article L.2121-21 et L.2121-33,

VU la délibération n° 20.06.10.04 du Conseil municipal en date du 10 juin 2020 élisant les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération n° 20.06.10.05 du Conseil municipal en date du 10 juin 2020 élisant les membres de la Commission d'Appel d'Offres,

VU la délibération n° 20.06.10.06 du Conseil municipal en date du 10 juin 2020 désignant les membres siégeant aux organismes extérieurs,

VU les modifications apportées par le Maire dans les délégations de fonctions accordées aux Adjoint, au Maire et aux Conseillers délégués,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 26 juin 2023,

CONSIDERANT que la Commune doit disposer d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour attribuer les marchés supérieurs aux seuils applicables aux procédures formalisées,

CONSIDERANT que cette CAO doit être composée du Maire ou de son représentant et de cinq membres du Conseil municipal élus en son sein, ainsi que de suppléants,

CONSIDERANT qu'afin de garantir la bonne administration des affaires de la Commune du fait des changements de délégations de fonction accordées par le Maire aux Adjoints et Conseillers délégués, il convient de désigner des remplaçants pour siéger au sein de la CAO,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **DESIGNE** au sein de la Commission d'Appel d'Offres :
 - Monsieur Vladimir DA SILVA DIAS en lieu et place de Madame Sophie NABETH, titulaire,
 - Monsieur Daniel DANIELIAN en lieu et place de Madame Angèle BOYADJIAN, suppléante,
- **ACTE** que la Commission d'Appel d'Offres est ainsi désormais composée :
 - Titulaire : Jean-Emmanuel ALLOIN, Dany-Claude ZARTARIAN, Sylvie MOULIN, Vladimir DA SILVA DIAS, Thierry ARGANT,
 - Suppléant : Denis DJORKAEFF, José MERCADER, Martine PENARD, Daniel DANIELIAN, Erwan DESVERGNES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	32 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL (par procuration), Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN, M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO, M. VIZADES, Mme DELEUZE, Mme ASTIER, M. THERRAS, Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES (par procuration), Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.